

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DAC 642 Convention d'occupation du domaine public avec l'Association Sources du Nord-Etudes et Préservation « ASNEP ».

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'article L ; 2124-31 du Code Général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention d'occupation du domaine public avec l'Association Sources du Nord-Etudes et Préservation « ASNEP » ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement, en date du 2 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'occupation du domaine public avec l'Association Sources du Nord – Etudes et Préservation (ASNEP) portant sur les conditions d'utilisation par l'association des ouvrages du domaine public composés des regards connus ou à découvrir des différents systèmes d'alimentation en eau utilisés par la Ville de Paris au cours de son histoire.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO